



Délibération 2024.10.05

Délibération affichée
et exécutoire le :

17/10/2024

Le 15 octobre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Absent : PERRICHON Didier.

5- Fonds de concours voirie 2024 à la Communauté de Communes Champagne-Boischaux

Considérant que dans le cadre du transfert de charges de la compétence voirie à la Communauté de Communes Champagne-Boischaux (CCCB), les communes concernées par ces travaux sont appelées à lui verser un fonds de concours égal à 50 % du coût HT des travaux, déduction faite des subventions obtenues,

Considérant que le total des travaux de voirie pour Vatan cette année (VC12B et VC2) s'élève à 45 507,60 euros HT, ce qui fait donc une part communale de 22 753,80 euros (50 % des travaux), à laquelle vient se soustraire le FAR 2024 d'un montant de 12 081 euros, soit un reste à payer de 10 672,80 euros,

Vu la délibération 2024_73 de la CCCB en date du 19 septembre 2024 qui, pour ces motifs, demande un fonds de concours de 10 672,80 euros à la commune de Vatan pour les travaux de voirie effectués cette année sur la commune,

Vu le budget de l'exercice 2024 et notamment les crédits prévus en dépenses au chapitre 65,

Sans discussion, le conseil municipal attribue à l'unanimité un fonds de concours d'un montant de 10 672,80 euros à la Communauté de Communes Champagne-Boischaux au titre des travaux de voirie réalisés en 2024 sur le territoire de la commune.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

La secrétaire de séance,
Michèle BAILLY.

